COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBERATION N° 2026-11-064

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) :26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 complétée le 28 octobre 2026

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Odile PHILIPPON, Margot SOLVIGNON, Charlène ROSNOBLET

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Charlène ROSNOBLET Pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES GRANGES – STATUTS – MODIFICATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20261105-2026-11-064-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Granges a été créé en 2009 à l'initiative de 3 communes donnant lieu alors aux statuts constitutifs du SIVU en date du 3 Août 2009. Ces derniers, validés par le comité syndical et les trois conseils municipaux, établissent règlementairement les conditions de contributions des communes membres.

Ils ont été modifiés une première fois en 2017, puis une seconde fois en octobre 2022.

Depuis l'origine, la gestion administrative, comptable et technique du SIVU est confiée à la commune de BONSON, à travers une convention de mise à disposition de service.

D'un commun accord entre les communes membres, il est convenu de confier cette gestion à la commune de Saint Marcellin en Forez à partir du 1er janvier 2027. Ce changement nécessite la modification de l'article 3 des statuts du SIVU.

De plus, l'article 11 « Appel des contributions » est modifié afin de pouvoir préserver la trésorerie du SIVU.

Enfin, il est suggéré de réorganiser les autres articles et de mettre à jour leur rédaction sans en changer leur contenu.

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil syndical a approuvé les nouveaux statuts du SIVU.
Il est demandé aux communes membres d'approuver ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- adopter les nouveaux statuts du SIVU des Granges ;
- confier à Monsieur le Maire, ou son représentant, le soin de mener la procédure jusqu'à son terme.
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 NOVEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON